

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 12 Thermidor, an V.

(Dimanche 30 Juillet 1797.)

Continuation de la marche des troupes autrichiennes vers la Dalmatie vénitienne. — Progrès du système démocratique dans la petite république de Raguse. — Fête de la fédération, célébrée à Milan. Discours du président du directoire de la république cisalpine. — Détails sur la réception de l'ambassadeur ottoman et de plusieurs ministres étrangers par le directoire exécutif.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

D'Udine, le 10 juillet.

Dans les environs de Palma-Nova, les Français font couper tous les grains pour leur compte à plusieurs lieues à la ronde. Les contributions énormes dont notre province a été frappée, a réduit ses malheureux habitans dans la plus profonde misère.

Les nouvelles de Trieste annoncent que la marche des troupes impériales vers la Dalmatie Vénitienne continue sans relâche. La république de Raguse, située à l'extrémité de la Dalmatie vénitienne, ne sera point exempte à ce qu'il paroît, des orages politiques qui agitent les habitans de l'Italie, car, suivant les dernières nouvelles de ces contrées, il étoit déjà question d'abolir l'ancien gouvernement aristocratique. Quoique cette petite république soit sous la protection de la Porte, à laquelle elle paye un subside annuel de 3000 ducats, il n'est pas probable que les Turcs prennent aucune part à cet événement, pourvu que le paiement du subside soit effectué exactement.

De Milan, le 11 juillet.

La fête de la fédération a eu lieu avant-hier avec toutes les cérémonies qu'on avoit annoncées. Buonaparte y a assisté au milieu des applaudissemens & des acclamations d'un peuple innombrable. Le président du directoire exécutif a prononcé un discours, dans lequel il rappelle la liberté dont avoient joui autrefois les peuples de l'Italie, & les causes diverses qui les ont ramenés à la servitude; il les invite à se souvenir de ces siècles d'infortune, pour ne pas y retomber par la division & la guerre civile, & à témoigner leur vive reconnaissance à l'armée française & au général, « dont les armes victorieuses ont brisé les fers de l'Italie, & dont les vastes lamieres politiques ont donné la forme au gouvernement libre de la république.

» Soyez bien profondément persuadés; ajoute-t-il, que la prospérité d'une république démocratique ne peut subsister, si les peres manquent de vertu, les enfans d'édu-

cation, tous les citoyens de mœurs & de caractère, & l'état entier de loix uniformes & d'intérêts communs.

» Souvenez-vous que nous habitons le pays des Curius, des Scévola & des Caton. Imitons ces grands modèles, & que l'ancienne Rome renaisse parmi nous ».

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU LOR.

De Montpellier, le 28 messidor.

Dimanche dernier, il y eut ici un attroupement anarchiste. Un patrouille envoyée pour le dissiper & à la tête de laquelle étoit un officier municipal, fut accueillie à grands coups de pierres, & plusieurs personnes furent blessées. Les autorités se virent obligées de rester en permanence toute la nuit. Le calme est rétabli. Plusieurs coupables sont arrêtés.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

De Bordeaux, le 3 thermidor.

Le bureau central s'étant convaincu que la cause des derniers troubles étoit l'existence de diverses sociétés réunies sous le nom de *cercle*, leur a fait une invitation fraternelle pour les engager à se séparer. Quelques-unes, qui se sont formées à une époque antérieure à la révolution, ne se sont point rendues à cette invitation, parce qu'elles n'ont pas cru que leur réunion, qui a lieu depuis si long-tems, pût inspirer de l'ombrage aux citoyens; mais celles du *gouvernement* & de l'*académie*, qui fixoient d'avantage l'attention, & que beaucoup de gens allarmés soupçonnoient être deux sociétés délibérantes & dans un sens très-opposé, ont obtempéré au vœu des magistrats.

De Paris, le 11 thermidor.

Le directoire a reçu hier, dans sa séance publique, l'ambassadeur Ottoman, qui lui a remis le firman du Grand-Seigneur, adressé au directoire, & a prononcé ensuite un discours qui n'offre rien de remarquable.

Le ministre des relations extérieures a présenté M. le marquis de Massimi, ministre plénipotentiaire de Rome. Celui-ci devoit, aux termes du traité conclu avec le pape, désavouer l'assassinat de Basville; il l'a fait d'une manière noble & convenable.

Le citoyen Boccardi, nouveau ministre de Gènes, a prononcé ensuite un long discours sur la révolution qui vient d'avoir lieu dans cette ville. Il a annoncé « que l'aurore du plus beau jour brilloit sur sa patrie, & que ce grand acte de la volonté nationale avoit été exempt de toute influence étrangère ».

Le président a répondu que le directoire voyoit avec plaisir qu'un changement si considérable se fût opéré sans influence étrangère; & il a fait des vœux pour la prospérité de la république génoise.

Le citoyen Gautier, adjoint à l'état-major de l'armée de Rhin & Moselle, a offert au directoire deux nouveaux drapeaux qui ont été pris par cette armée lors du dernier passage du Rhin. Le président lui a répondu par un juste éloge de l'armée de Rhin & Moselle; il a rappelé la brillante défense de Kelh, la mémorable retraite de l'an 4, & les deux passages du Rhin, qui ont fait tant d'honneur à cette armée & à son illustre & modeste général.

Cette séance a été terminée par un discours prononcé par le président du directoire sur la fête du 9 thermidor. Ce discours est plein de sagesse & de raison, & mérite d'être cité presque en entier; la fin sur-tout nous a paru très-remarquable. C'est une attaque directe contre ce système machiavélique qui tend à combattre les factions par les factions, & que des conseillers corrupteurs n'avoient pas rougi de proposer au gouvernement dès les premiers jours de son établissement.

« Nous célébrâmes, le 14 juillet, la chute du despotisme héréditaire; aujourd'hui nous célébrons celle d'une autre tyrannie plus détestable encore, parce que celui qui l'exerça n'eut pour lui ni ce préjugé de la naissance, auquel le laps de tems attacha jadis un certain prestige, ni aucune de ces grandes qualités personnelles qui séduisent & semblent alléger le poids d'une autorité arbitraire.

» Le caractère de tyrannie qui remplit cette période, dit-il, fut d'avoir constamment, au nom de la liberté, érigé en vertus civiques l'anarchie, la débauche, la délation, la férocité; au nom de l'égalité des droits, remplacé l'esprit de propriété par l'esprit de rapine; au nom de la raison, proscrit les lumières & les arts; converti de mépris, comme vains préjugés, tout ce que la morale offre d'aimable & de consolateur; étouffé tout ce qu'il y a dans la nature d'affections douces; fait taire la pitié, la pudeur, l'amour paternel & filial; brisé enfin par une philosophie fautive & incompatible tous les liens qui unissent les hommes, soit entre eux par l'amitié, soit au passé par les souvenirs, soit à l'avenir par l'espérance, par des illusions si l'on veut, mais qui pourtant répandent un charme sur la vie, un baume sur nos douleurs & des fleurs sur la route du tems.

» Cette journée ne sera point perdue; en rappelant le souvenir de la tyrannie, elle rappelle sa chute précipitée, & les fautes qui ont fait perdre si long-tems le fruit de la victoire; elle offre à l'ambitieux l'effrayant exemple du sort qui menace les oppresseurs; elle enseigne aux vrais amis de la république à ne jamais composer avec les factions, à ne jamais les combattre les unes par les autres, à ne chercher désormais de salut que dans l'union de tous, dans la justice & dans la constitution de l'an 3 ».

De directoire et du triumvirat.

En confiant à cinq magistrats suprêmes le gouvernement de la république française, la constitution n'a pas

assez prévu qu'une majorité constante deviendrait un véritable triumvirat; qu'on ne pouvoit opposer de forces dignes à la tendance irrésistible qui ramène le pouvoir de la circonférence au centre; qu'enfin le triumvirat se résoud nécessairement en dictature, parce qu'il établit bientôt une majorité de deux contre un, & qu'une loi éternelle de la nature a voulu, depuis la naissance des tems, que par-tout où deux êtres vivans se rassembleroient, il y en eût un qui commande & un autre qui obéit.

Lorsque la majorité fait scission, elle n'est plus le corps constitué; elle est un parti qui se forme (1); voilà encore ce que la constitution n'a pas prévu. Faut-il pour cela la changer? Non, sans doute; il faut chercher & appliquer promptement le remède le plus efficace à un mal qui menace de dissoudre le corps politique; il faut sur-tout s'indigner & ne pas s'effrayer; substituer la prévoyance aux souvenirs; remplir l'attente du peuple qui n'a point confié à ses délégués le droit de nommer ses directeurs pour voir la première des autorités trembler devant la seconde; marquer enfin, & d'un signe ineffaçable, les bornes sacrées qui séparent les deux pouvoirs.

Nous verrons sans doute, & nous voyons déjà nos législateurs opposer la fermeté à l'audace, l'autorité à la loi aux subterfuges du pouvoir, les décrets que la constitution consacre, aux arrêtés qui l'éluent ou violent.

Mais de quel délire sont-ils donc agités ces hommes parmi lesquels je ne vois ni un Antoine, ni un Auguste & que Lepide eût gouvernés? Quels sont donc les appuis sur lesquels repose leur espoir?

Les armées? Elles ne répondront qu'à l'appel de la patrie; & si, pour combler les maux de la France, elles pouvoient oublier un moment qu'au milieu des lauriers qui parent leur front, la couronne civique est celle qui leur honore le plus, ceux qui les provoquent seroient les premières victimes. Les légions romaines combattoient pour leurs chefs, & non pour des hommes qu'elles ne connoissoient pas.

La minorité de l'assemblée? Elle voudroit commander & ne prétend pas servir; son triomphe seroit marqué par la chute de ceux qu'elle n'auroit soutenus un instant que pour les renverser plus sûrement?

Les jacobins? Ils promettent des secours & préparent des poignards.

Les hommes du 2 septembre? Ils sont signalés; leurs bras ensanglantés ne se laveront plus dans le sang.

L'opinion publique? Elle est aussi prononcée contre le despotisme que contre l'anarchie.

Le peuple? On ne s'agitiera plus; le besoin de l'ordre en a ramené l'amour.

Quelques journalistes? Il est plus aisé de payer leurs mensonges, que d'accréditer leurs feuilles.

Non, citoyens, j'aime à vous croire plus égarés que coupables; des conspirateurs ne cherchent pas leur justification dans un dictionnaire géographique; ils n'argumentent pas, ils ne négocient point, ils agissent & frappent.

(1) Le comité de salut public étoit bien plus puissant que le directoire; il avoit fait de bien plus grandes choses; il avoit sauvé la France lorsque les coalisés, maîtres de Landrecies, sembloient devoir plus rien trouver qui les arrêtât. Il se divisa; & sa chute suivit de près celle de Robespierre.

Vous avez pris le ton de la menace pour celui de la puissance, & l'entêtement pour la fermeté; vous avez cru que parce que Louis XVI avoit été foible, il falloit être roides; vous avez trouvé plus court de braver l'opinion que de la conquérir.

Revenez de votre erreur; écoutez la voix de la patrie & celle de la raison, qui calmera l'ivresse du pouvoir.

Grands par la constitution, vous retombez dans la nullité, si vous vous en séparés. Si vous dédaignez l'affection du peuple, ne méprisez pas sa haine. Voyez l'épée de Damoclès, elle est sur vos têtes; regardez la couronne civique, elle peut ceindre encore vos fronts. Z.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

J'ai vu hier la réception de l'ambassadeur de la sublime Porte; comme j'ai vu beaucoup de barbes & de turbans en ma vie, je n'ai rien trouvé de nouveau dans cette cérémonie, qui d'ailleurs s'est faite avec la dignité convenable. Je puis vous assurer, & vous pouvez l'assurer au petit consul, qui non consulté, que l'ambassadeur musulman n'a point fumé au Luxembourg. J'ai demandé à l'interprète si son excellence turque se permettoit de fumer dans une de nos églises; j'ai vu qu'il se faisoit effort pour ne pas me rire au nez. Je crois qu'il auroit éclaté au nez du petit consul.

C'est un écolier bien récalcitrant & un peu trop ingrat que ce consul! Vous aurez de la peine à lui apprendre quelque chose. Quand vous lui donnez une leçon de grammaire ou de géographie, il répond que vous êtes un agent de Pitt & Cobourg, un commissaire du roi, un abbé; il a été jusqu'à dire que vous (i) diniez chez Cochon: cet élève ne vous fera pas honneur.

Un homme d'esprit, qui connoît bien les mœurs du Levant, a bien voulu lui apprendre que les tures ne fument jamais dans leurs mosquées, & que le grand-seigneur lui-même ne fume pas dans son palais; le consul répond que l'abbé de Voisenon fait fumer Soliman dans l'opéra comique de ce nom. L'abbé de Voisenon auroit bien ri de se voir cité comme une autorité grave sur les usages des Tures.

Je crois que c'est vous qui avez dit une fois que Louvet, comme monsieur de Pourceaugnac, avoit étudié son droit dans les romans; il est tout simple que Pourceaugnac-Louvet étudie l'histoire des peuples dans les operas comiques. Quand on pense que Louvet, aujourd'hui consul, étoit tout-à-l'heure un des hommes d'état qui gouvernoient si heureusement la France, on ne peut s'empêcher de se rappeler les acteurs du *Roman comique* qui descendoient d'une charrette pour jouer la tragédie.

Ce monde-ci n'est qu'une œuvre comique.

J. C. L.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 11 thermidor.

Vanblanc a la parole; il commence par rappeler les

(1) Je crois que c'est Poulter qui m'a accusé de regretter les bons dîners que je prenois chez Cochon. Ce n'est là qu'un innocent mensonge, qui n'a rien qui puisse déplaire. Celui qui me choqueroit seroit de dire que je dîne chez Louvet ou chez Poulter. Je n'ai jamais répondu aux plattes grossieretés dont m'honore chaque jour cette canaille écrivassière; je dirai seulement ici, par différence pour un avis de l'amitié, que je n'ai jamais eu aucune relation avec le ministre Cochon, & que je n'ai jamais mis le pied chez lui ni dans ses bureaux. Note du rédacteur.

maux sans nombre qui ont affligé nos colonies. La commission, dont il est l'organe, a préparé un projet de résolution à soumettre au conseil pour ramener le calme dans ces contrées & rétablir l'union entre les noirs & les blancs qui, aux yeux de la loi, ne font plus deux classes distinctes. Comme ce projet est très-long, le conseil en ordonne l'impression sans le faire lire.

Le reste de la séance est occupée par la discussion du projet sur les presbyteres; il a deux objets, l'un de déclarer valides toutes les ventes de presbyteres qui sont faites & de suspendre les autres.

Quatremere dit que sur cette proposition, la commission d'instruction publique est d'accord avec celle des presbyteres; sur l'autre, il demande que les deux commissions s'entendent, & qu'on suspende aussi la vente des colleges.

Pastoret dit qu'il y a des loix qui exceptent de la vente les presbyteres; un simple ordre du jour n'a pu les détruire.

Jard-Panvilliers soutient qu'il faut déclarer sans retard les ventes faites valides; Johannot qu'il faut décider la question de savoir si les presbyteres sont des biens nationaux ou des biens communaux.

Ce qui concerne les colleges est renvoyé à la commission d'instruction; le projet des presbyteres discuté sur-le-champ. Robert & Duprat le combattent. Poulain-Grandpré le défend. — La discussion continuera demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DUPONT.

Séance du 11 thermidor.

Detorey fait approuver une résolution du 2 thermidor, qui autorise l'administration municipale du canton de Troyes, département de l'Aube, à acquérir une maison dite maison des notaires, en se conformant aux loix.

Brostaret en fait approuver une autre du 6 messidor, relative aux opérations de la seconde assemblée primaire du canton de Givré.

Après avoir entendu le résumé du rapport dans lequel Cretet a motivé le rejet d'une résolution du 18 floréal, relative aux transactions entre particuliers pendant la dépréciation du papier-monnaie, le conseil déclare qu'il ne peut l'approuver.

Le conseil reçoit une résolution d'hier, qui porte que la loi relative aux limites constitutionnelles sera lue à la tête de chaque corps militaire.

Laussat demande la parole contre la résolution; son discours porte beaucoup plus sur le rapport qui a été fait hier par Dumas que sur la résolution. Le conseil des anciens, dit-il, n'est autorisé à prononcer que sur le rejet ou l'approbation des loix; le droit d'accuser est réservé à ce conseil, sur la proposition de celui des cinq cents. Plus ce droit est terrible, plus le conseil doit en être avare.

Si, au nom d'une commission composée de cinq membres, il étoit fait un rapport qui deversât la déconsidération sur les premiers magistrats de la république; si leur conduite étoit condamnée sans qu'ils eussent été entendus; si de sages attaques du conseil des cinq cents (car il ne peut jamais être trop surveillant, comme nous ne pouvons jamais être trop réservés) étoient adoptées d'enthousiasme par le conseil des anciens, qui feroit imprimer à trois exemplaires le rapport qui répéteroit ces attaques, je ne pourrois me défendre de dire que je ne

reconnois plus la prudence & l'impartialité du conseil des anciens.

Le directoire a fait une grande faute, je ne crains pas de l'avouer; il m'est prouvé qu'il s'est défié du corps législatif, & qu'il a voulu chercher un appui dans le rétablissement des sociétés populaires & dans l'esprit des armées. Directeurs imprévoyans, où croyez-vous, dans un gouvernement populaire pouvoir trouver de soutien, si ce n'est dans l'opinion publique? Où est cette opinion, si ce n'est dans la majorité du corps législatif? Oui, je le déclare, quand j'ai vu braver l'opinion publique par le renvoi subit & simultané des ministres, j'ai été surpris, indigné de ce mépris des convenances, de cette espèce d'appel aux armes. Mais que le corps législatif soit exempt de reproches dans cette querelle, c'est ce dont je ne puis convenir. J'ai vu les renseignemens demandés, les précautions prises tournées en récriminations, en aigreurs. L'opposition devenoit d'autant plus terrible, qu'on laissoit le gouvernement, sans aucune ressource pécuniaire pour faire aller le service; & cependant le corps politique, comme le corps humain, ne se nourrit point de disputes ni de paroles.

Ici l'opinant rappelle qu'aucun des fonds qui ont été mis à la disposition du directoire, n'ont été effectivement faits: puis arrivant à la discussion de la résolution, il la trouve extraordinaire, inconstitutionnelle & dangereuse, en ce qu'elle tendoit à faire délibérer les soldats, & relâcheroit nécessairement la discipline. Laussat vote contre la résolution.

Dumas convient que Laussat a exposé des principes très-vrais d'une manière extrêmement claire; mais il est étonné des conséquences qu'il en a tirées; il est étonné qu'il ait attaqué ce qu'il appelle une censure contre le directoire, & ce qui n'étoit qu'une explication franche, modérée & réservée.

Dumas répond que le conseil n'a point délibéré par enthousiasme; qu'il y a eu au contraire une discussion très-calmé & très-froide. Je ne pense pas, ajoute-t-il, que personne ait voulu mettre à découvert les mouvemens dont il s'agit, & qui, malgré qu'ils aient allarmé tous les bons citoyens, sont & demeureront inexplicables. Mais si par impéritie ou autrement on jette l'allarme dans la république, c'est bien le moins qu'en prenant des précautions pour l'avenir, le corps législatif donne aux événemens leur véritable caractère. S'il n'avoit pas dit que le directoire avoit pu être trompé; s'il avoit fermé toutes les voies de conciliation, on pourroit l'accuser d'avoir voulu entretenir la division; mais j'aime à croire que le directoire reconnoîtra lui-même que nous nous sommes expliqués loyalement avec réserve & modération.

Dumas saisit cette occasion pour éclairer les armées sur le véritable esprit de la majorité des conseils. Il faut bien que nous fassions notre profession de foi, dit-il, puisque nos opinions sont transformées en discours contre-révolutionnaires, puisque nos réunions fraternelles sont travesties en sociétés qui ont toujours conspiré contre l'état. Je voudrois que ma voix retentît dans tous les camps; on ne diroit point à l'armée d'Italie que les royalistes

forment la plus grande partie du corps législatif; on n'y diroit pas que la France est en feu; on ne feroit point des bannières des noms de plusieurs de nos collègues. On y sauroit que pour ne point troubler, pour ne point retarder la paix, la paix qu'aucune puissance ne peut nous enlever; la paix pour laquelle nous avons tous les dédommemens nécessaires, tous les échanges suffisans; la paix que nous aurons honorable & glorieuse; on sauroit que nous nous sommes refusé jusqu'à la juste popularité qui pouvoit nous appartenir, en la demandant, en la provoquant par nos vœux répétés.

Dumas répond ensuite que l'intention du conseil des cinq cents, en prenant la résolution, a été d'instruire l'armée que la limite constitutionnelle est pour tous les soldats une enceinte sacrée, qu'ils ne peuvent dépasser. Il vote pour la résolution.

Marbot & Lacuée objectent que l'art. 2 de la résolution sur le mouvement des troupes, peut empêcher que le général d'une division porte des secours à une division voisine qui en auroit besoin.

Le conseil renvoie l'objection & la résolution à la commission, à laquelle sont adjoints Marbot & Lacuée.

Bourse du 11 thermidor.

Amsterdam....	59 $\frac{1}{8}$, 60 $\frac{1}{8}$.	Bâle.....	1, 3 $\frac{1}{4}$.
Idem cour.	57, 56 $\frac{2}{3}$, 58 $\frac{2}{3}$, 58.	Lausanne.....	1, 1 $\frac{1}{4}$, 3 $\frac{1}{4}$.
Hamb.	191, 188 $\frac{1}{2}$, 189.	Lond. 261, 251.	12 s. $\frac{1}{2}$, 10 s.
Madrid. 12 l. 15 s.	à 12 s. $\frac{1}{2}$.	Inscript. 16 l. 15 s.	17 l. 10 s.
Mad. effect.....	14 l. 15 s.	Bon $\frac{2}{3}$ 135 s.	12 l. 15 s., 13 l. 2 s. $\frac{1}{2}$, 5 s.
Cadix. 12 l. 15 s.	à 12 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$	41 l., 42 l. p.
Cad. effect. 14 l. 15 s.	10 s.	Or fin.....	102 l. 15 s.
Genès.....	94 $\frac{3}{4}$, 91 $\frac{3}{4}$, 92.	Lingot d'arg.....	50 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne.....	102 $\frac{1}{2}$, 101.	Piastre.....	5 l. 5 s. 9 d.
Lyon.....	} par 10.	Quadruple.....	79 l. 9 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille.....		Ducat d'Hol.....	11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Bordeaux.....		Souverain.....	33 l. 15 s.
Montpellier.....	1 à $\frac{2}{3}$, 15 j.	Guinée.....	25 l. 2 s.

Espirit $\frac{2}{3}$, 445 à 450 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 325 à 350 l. — Huile d'olive, 1 liv. 1 s., 2 s. — Café Martinique, 2 liv. 1 s. — Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 18 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 1 s. — Savon de Marseille, 15 sols. — Chandelle..... — Coton du Levant, 1 l. 14 s. à 2 l. 4 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. — Sel, 4 l. 15 s.

Aujourd'hui 12, fête aux jardins d'Idalie, honorée de la présence de l'ambassadeur de la Porte-Ottomane & du corps diplomatique. Concert, illuminations extraordinaires & grand feu d'artifice. La Rosace, la Salamandre, les flammes de Bengale, trois Pavillons Tares & plusieurs autres coups de feu nouveaux, terminé par un grand volcan, bruit de guerre & girande à l'Italienne.

L'ambassadeur mettra lui-même le feu à la première pièce. Prix d'entrée, 3 liv. — Fête par extraordinaire, mardi 14 thermidor, les Métamorphoses; la première représentation de l'Entrelacade & le Prix du Dragon.

N
C
Aventure
nouvelle
matie
sadeur
Prix
16 liv.
E T
Le cor
duite à
les prise
viennent
de tous
employe
rupture
obtenir
avons le
que de
indépend
casionne
mais ell
notre in
plus rap
Les t
quelque
les diffé
grande s
à mérite
plusieur
On a
intituté
consul
représen
a en ég
Une
tion pub
Cleraki
une mac
sentimen
promen
son am
territoir
sauvage
venir à
sait pas